



PLAN D'ACTION 2003



Contrôle routier Québec



Société de l'assurance
automobile

Québec 

PLAN D'ACTION 2003

Contrôle routier Québec

Des copies supplémentaires de ce document sont disponibles à l'adresse suivante :

Vice-présidence au contrôle routier

Service de la planification et du contrôle des ressources

Société de l'assurance automobile du Québec

C.P. 19600

333, boul. Jean-Lesage, S-1-38

Québec (Québec) G1K 8J6

Internet : www.saaq.gouv.qc.ca

Édité par la Direction des communications

Société de l'assurance automobile du Québec

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2003

ISBN 2-550-40759-8

Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Janvier 2003

TABLE DES MATIÈRES

	Mot du vice-président.....	5
1	• Introduction	6
2	• Contrôle routier Québec	7
	2.1 Présentation.....	7
	2.2 Mission et mandats.....	7
	2.2.1 <i>Mission</i>	7
	2.2.2 <i>Mandats</i>	8
	2.3 Clientèles et partenaires.....	8
	2.3.1 <i>Clientèles</i>	8
	2.3.2 <i>Partenaires</i>	8
	2.4 Produits et services.....	9
	2.5 Organisation administrative.....	9
3	• Plan triennal	11
	3.1 Orientations stratégiques et objectifs du Plan triennal.....	11
4	• Plan d'action 2003	12
	4.1 Objectifs opérationnels, indicateurs et projets.....	12
	4.2 Ressources disponibles.....	17
	4.3 Facteurs de contingence.....	17
5	• Mécanisme de suivi des résultats et de reddition de comptes	18
6	• Conclusion	19
	ANNEXE 1 : Lexique.....	20
	ANNEXE 2 : Synthèse des orientations pour 2003.....	21
	ANNEXE 3 : Définition des indicateurs de performance.....	22

MOT DU VICE-PRÉSIDENT

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente le Plan d'action 2003 de Contrôle routier Québec. Ce document annuel constitue notre troisième plan d'action depuis la création de l'agence en septembre 1999.

À sa lecture, vous remarquerez que notre organisation ne cesse de s'ajuster aux nouveaux défis qui lui sont présentés. Compte tenu de l'expérience acquise au cours de la dernière année, certains indicateurs ont été bonifiés dans le but de répondre plus adéquatement aux différents axes d'intervention.

Au cours de la prochaine année, nous prévoyons accroître l'efficacité des contrôles exercés, entre autres, par la mise en place de mesures de contrôle de qualité chez les mandataires contre rémunération et les entreprises accréditées par le Programme d'entretien préventif.

Par ailleurs, nous établirons des profils de compétence à la suite d'analyse en situation de travail et définirons un plan de développement pour nos effectifs. Nous travaillerons, aussi, au développement d'une approche préventive et nous raffinerons des stratégies opérationnelles efficaces dans le but de relever de nouveaux défis.

À chacune des étapes de la réalisation de notre plan d'action, nous nous assurerons de l'implication de l'ensemble des employés en mobilisant ces derniers et en assurant le développement de leurs connaissances.

Le professionnalisme de notre personnel et la qualité du service offert contribueront grandement à l'atteinte des objectifs de Contrôle routier Québec.

Le vice-président au contrôle routier



LOUIS CÔTÉ
Québec, le 20 mars 2003

1

INTRODUCTION



Depuis sa création en tant qu'agence rattachée à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en septembre 1999, Contrôle routier Québec s'est engagé à produire un plan d'action annuel et un rapport de gestion sur l'atteinte des résultats selon la Loi sur l'administration publique (L.R.Q. 2000, chapitre 8). Dans ce contexte, Contrôle routier Québec poursuit la mission de contrôler l'application sur route et en entreprise des lois et des règlements régissant l'industrie du transport routier.

Ce nouveau mode de gestion axé sur la performance, vise à accroître la responsabilisation des gestionnaires en privilégiant la transparence. Cinq documents publics assurent cette transparence, soit la *Convention de performance et d'imputabilité*, le *Plan triennal*, le *Plan d'action*, le *Rapport annuel de gestion* et la *Déclaration de services aux citoyens*. Cette dernière publication a été rendue publique au début de l'année 2003.

Le présent document met en relief les stratégies et les orientations qui seront mises de l'avant afin d'atteindre les objectifs établis dans le *Plan triennal*. À cette fin, les orientations stratégiques et les objectifs sont précisés pour l'année 2003, ainsi que les indicateurs de résultats et les cibles à atteindre. De plus, certains facteurs de contingence, qui pourraient avoir une incidence sur les résultats, ont été identifiés afin d'apprécier les écarts potentiels entre les cibles et les résultats obtenus en fin d'année.

CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC

•... 2.1 PRÉSENTATION

Contrôle routier Québec est une agence rattachée à la SAAQ qui, elle-même, relève du ministre des Transports du Québec. Sa responsabilité consiste à contrôler, au Québec, le transport routier des personnes et des marchandises. L'agence est donc responsable du contrôle de l'application des lois, énumérées ci-après, et de leurs règlements.

- le Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2);
- la Loi sur les transports (chapitre T-12);
- la Loi concernant les services de transport par taxi (2001, chapitre 15);
- la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (1998, chapitre 40);
- la Loi concernant la taxe sur les carburants (chapitre T-1);
- la Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales [L.R.C. (1985), ch. 29 (3^e suppl.)].

Les contrôles s'effectuent à l'occasion des vérifications sur route et des inspections en entreprise.

•... 2.2 MISSION ET MANDATS

•... 2.2.1 Mission

La mission de Contrôle routier Québec consiste à contrôler l'application, sur route et en entreprise, des lois et des règlements régissant l'industrie du transport des personnes et des marchandises. De plus, compte tenu de sa structure régionalisée et de son expertise, la SAAQ lui a confié le mandat du contrôle du réseau de mandataires en vérification mécanique et celui de la mise en place, du suivi et du contrôle du Programme d'entretien préventif (PEP) visant la conformité mécanique des véhicules.

De telles responsabilités contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants, en matière de contrôle du transport routier :

- améliorer la sécurité des usagers de la route et celle des véhicules de transport de personnes et de marchandises;
- assurer la protection du réseau routier québécois;
- veiller à l'équité concurrentielle entre les propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

L'agence assume sa mission de contrôler l'application des lois touchant le transport routier en collaboration et en complémentarité avec la Sureté du Québec et les divers services policiers municipaux.

•... 2.2.2 Mandats

Pour réaliser sa mission et contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, Contrôle routier Québec a reçu le mandat de vérifier que, sur l'ensemble du territoire québécois, les normes afférentes au transport de personnes et de marchandises sont respectées par les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, par leurs conducteurs et les autres intervenants visés (expéditeurs, courtiers en transport, etc.), ainsi que par les taxis.

De plus, la SAAQ lui a confié des mandats supplémentaires, dont celui d'assurer la mise en place, le suivi et le contrôle du réseau de mandataires en vérification mécanique contre rémunération, ainsi que celui du PEP.

•... 2.3 CLIENTÈLES ET PARTENAIRES

•... 2.3.1 Clientèles

Le mandat de vérifier le respect des normes touchant l'industrie du transport, de même que ceux confiés par la SAAQ à son agence, traduisent l'expression de la volonté d'un ensemble de personnes et d'organismes qui motivent, orientent et appuient le gouvernement dans ses actions. Ces personnes hautement intéressées par les activités de contrôle tirent avantage de l'application des lois et des règlements visant la sécurité du transport des personnes et des marchandises et constituent une clientèle à laquelle l'agence se sent également redevable. Il s'agit de :

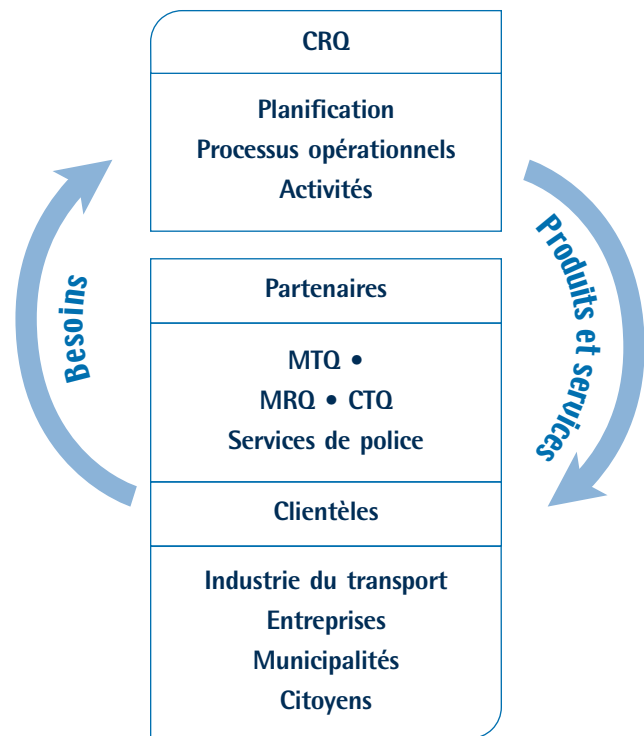
- l'industrie du transport, dont les associations;
- les entreprises et citoyens qui utilisent les services de transport routier;
- les municipalités.

•... 2.3.2 Partenaires

Le gouvernement, par l'entremise de la SAAQ, confie des mandats à l'agence qui répond aux besoins de ses partenaires, soit :

- le ministère des Transports (MTQ);
- le ministère du Revenu du Québec (MRQ);
- la Commission des transports (CTQ);
- la Sûreté du Québec et les services municipaux de police.

Le diagramme suivant illustre les interrelations entre Contrôle routier Québec et ses divers groupes de clientèles et partenaires.



L'agence peut aussi compter sur un autre collaborateur important, soit la Vice-présidence à la sécurité routière de la SAAQ.

•... 2.4 PRODUITS ET SERVICES

Contrôle routier Québec offre les services décrits ci-dessous. Pour connaître en détail les produits se rapportant à chacun de ces services, le lecteur peut consulter l'annexe 1.

Le contrôle sur route consiste à s'assurer que, sur les routes du Québec, les transporteurs routiers respectent les lois et les règlements qui les régissent. Les contrôles sur route sont effectués selon les particularités de chaque région.

Les produits se rattachant au contrôle sur route sont : le rapport d'intervention, le constat d'infraction, le certificat de vérification mécanique (CVM), le certificat d'immatriculation temporaire, le certificat restreint (taxe sur les carburants) et la conformité du véhicule.

Le contrôle en entreprise consiste à inspecter les entreprises assujetties aux lois et règlements afin de vérifier si elles les respectent et à prendre les mesures appropriées dans les cas d'infraction. Les inspections sont faites d'après un programme de visites planifiées sur la base de critères comme le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, les interventions sur route et la délinquance. Des enquêtes peuvent également être effectuées à la suite de dénonciations.

Un sommaire d'inspection fait foi du contrôle en entreprise.

Le contrôle du réseau des mandataires en vérification mécanique consiste à vérifier la qualité de la prestation des services offerts par les mandataires. Des contrôles visent également à évaluer la conformité à la réglementation des véhicules soumis aux mandataires pour inspection.

Le certificat de vérification mécanique (CVM) et le rapport de contrôle peuvent être délivrés au moment du contrôle du réseau des mandataires en vérification mécanique.

Le contrôle du Programme d'entretien préventif (PEP) consiste, dans un premier temps, à délivrer une attestation aux entreprises désirant adhérer au programme et, par la suite, à vérifier si elles respectent les normes du programme.

Les produits se rattachant au contrôle du PEP sont l'attestation et le rapport de contrôle.

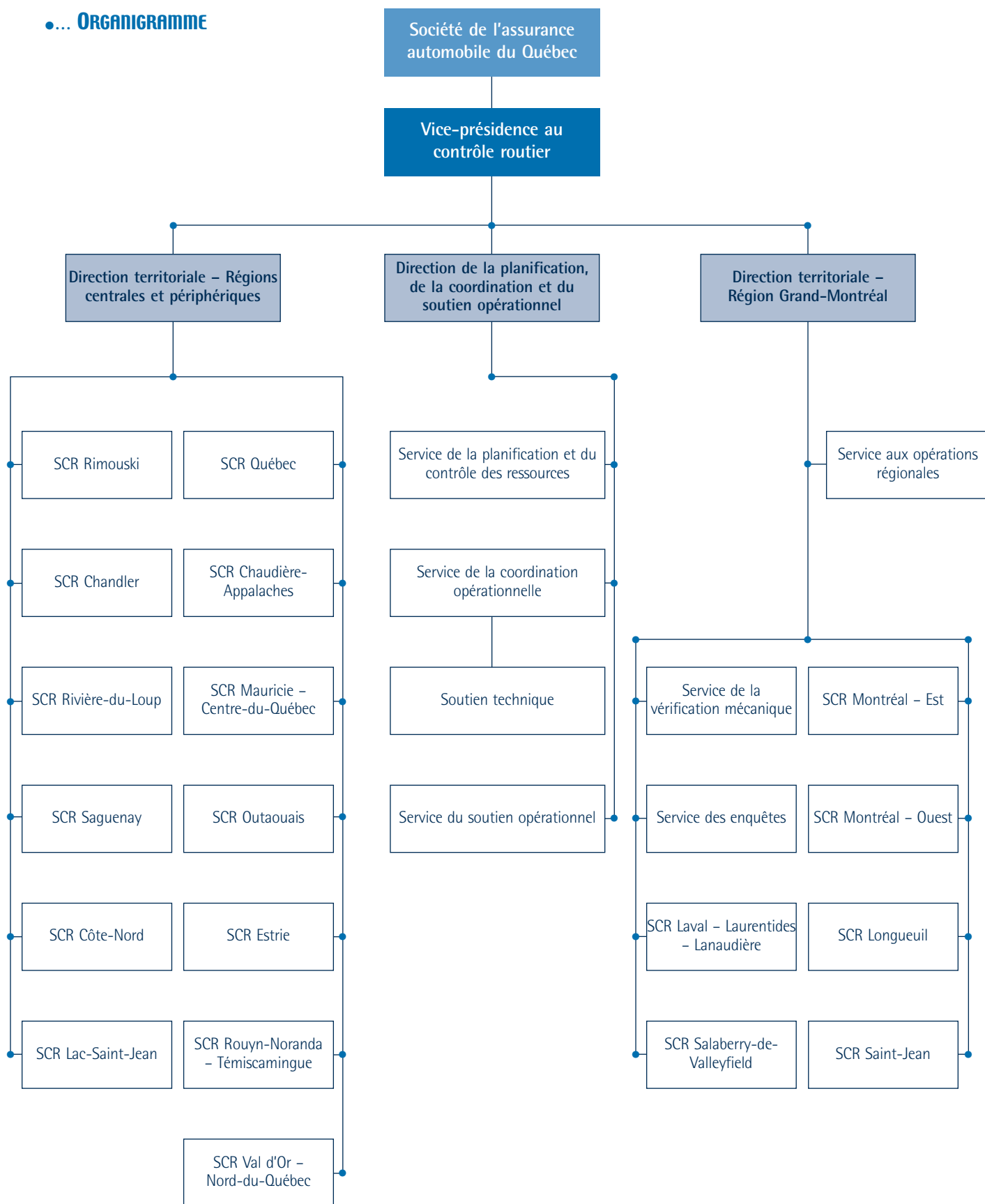
Enfin, l'agence offre des **services d'expertise** et de **transmission d'information** qui sont requis par les partenaires.

•... 2.5 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Afin de fournir ses services avec le maximum d'efficacité et de concertation, l'agence se compose de trois directions qui relèvent du vice-président au contrôle routier de la SAAQ, à savoir :

- la Direction de la planification, de la coordination et du soutien opérationnel;
- la Direction territoriale – Région Grand-Montréal;
- la Direction territoriale – Régions centrales et périphériques.

•... ORGANIGRAMME



PLAN TRIENNAL

Le *Plan triennal 2002-2004* a été revu à la lumière de l'expérience de la première année. Pour refléter les nouvelles orientations, l'agence publie en 2003 le *Plan triennal 2003-2005*.

•... 3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS DU PLAN TRIENNAL

Les objectifs du *Plan triennal 2003-2005* sont regroupés sous deux grandes orientations : des mesures de contrôle efficaces et une organisation performante et ouverte sur son milieu. Le tableau suivant présente un résumé des orientations stratégiques, des axes d'intervention, ainsi que des objectifs du plan triennal qui s'y rattachent.

ORIENTATION N° 1 : DES MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
N° 1 Accroître l'efficacité des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la couverture du territoire - Accentuer le repérage des contrevenants - Assurer la qualité et la conformité des services rendus par les mandataires - Améliorer la qualité du contrôle et du suivi du Programme d'entretien préventif
N° 2 Appuyer les objectifs de la SAAQ, du ministère des Transports du Québec, du ministère du Revenu du Québec et du ministère de l'Environnement du Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'objectif de la SAAQ et du MTQ de réduire de 15 % le nombre de morts et de blessés graves dans les accidents impliquant un camion lourd en 2005 - Contribuer aux objectifs du MTQ à l'égard de la protection du réseau routier québécois - Contribuer aux objectifs du ministère du Revenu à l'égard du respect de la Loi concernant la taxe sur les carburants - Convenir avec le ministère de l'Environnement d'un plan d'intervention sur les changements climatiques

ORIENTATION N° 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET OUVERTE SUR LE MILIEU

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
N° 3 Assurer une planification adéquate de la main-d'œuvre	Améliorer le processus de la planification de la main-d'œuvre
N° 4 Promouvoir la formation	Soutenir les employés dans le développement de leurs connaissances

4

PLAN D'ACTION 2003

Ce plan d'action présente les objectifs opérationnels qui seront réalisés à l'intérieur du *Plan triennal 2003-2005*. Les projets spécifiques qui sont directement en lien avec les orientations sont aussi décrits.

•... 4.1 **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, INDICATEURS ET PROJETS**

Au cours des trois prochaines années, tous les efforts de l'agence seront concentrés vers ses orientations stratégiques : des mesures de contrôle efficaces et le développement d'une organisation performante et ouverte sur son milieu.

Pour réaliser ces deux orientations stratégiques, l'agence a déterminé quatre axes d'intervention qui chapeautent les différents objectifs opérationnels et permettront d'effectuer une reddition de comptes judicieuse.

À partir des objectifs et des résultats obtenus l'an dernier, des indicateurs et des cibles opérationnelles ont été établis. L'annexe 2 montre une synthèse des orientations et du *Plan d'action 2003*; l'annexe 3 contient une définition plus précise des indicateurs et des cibles.

AXE D'INTERVENTION N° 1 – **ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES**

Cinq objectifs opérationnels sont établis et quatre projets seront mis en place pour rendre les contrôles plus efficaces et l'organisation plus performante.

OBJECTIF N° 1

ACCROÎTRE LE NOMBRE DE MOUVEMENTS DE TRANSPORT VÉRIFIÉS SUR LES ROUTES DU QUÉBEC.

INDICATEUR 1

Nombre de mouvements de transport vérifiés

Afin d'optimiser la couverture du territoire, le nombre de vérifications de mouvements de transport sera accru en 2003. Ces efforts de contrôle sur route sont nécessaires afin d'améliorer la conformité des mouvements de transport de personnes et de marchandises sur les routes du Québec.

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Atteindre 120 000 mouvements de transport vérifiés

À noter qu'un ensemble de véhicules qui fait l'objet d'une pesée seulement n'est pas considéré comme un mouvement de transport vérifié. La patrouille régulière, les vérifications en poste de contrôle, le ratissage et les enquêtes sur route sont les activités qui constituent le contrôle sur route pour cet indicateur.

La cible de 120 000 mouvements de transport vérifiés a été évaluée en fonction des mouvements de l'année précédente et des ressources disponibles.

OBJECTIF N° 2**AUGMENTER LA COUVERTURE DES ENTREPRISES.**

INDICATEUR 2

Taux d'entreprises visitées parmi les entreprises non visitées depuis 3 ans ou plus

Toujours dans l'objectif stratégique d'optimiser la couverture du territoire, Contrôle routier Québec entend effectuer des inspections dans le plus grand nombre possible d'entreprises non visitées depuis 3 ans.

Il y a plus de 50 000 entreprises de transport au Québec, dont un grand nombre n'ont pas été visitées depuis trois ans ou plus par les enquêteurs en entreprise.

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Atteindre 87 % d'entreprises visitées parmi les entreprises non visitées depuis 3 ans ou plus

En 2002, la cible était de 87 %. L'agence estime que la même cible doit être reconduite pour l'année 2003, compte tenu des facteurs de contingences mentionnés à la section 4.3.

OBJECTIF N° 3**AUGMENTER LA DÉTECTION DES ENTREPRISES CONTREVENANTES.**

INDICATEUR 3

Pourcentage d'entreprises à risque visitées

Un meilleur repérage des entreprises contrevenantes sera réalisé en ciblant les propriétaires et les exploitants les plus à risque pour la sécurité routière et la protection du réseau routier.

La définition du risque pour cet indicateur est déterminée en fonction de la *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*. Seules les entreprises ayant atteint 75 % d'un des seuils, peu importe la zone de

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Visiter 13 % des entreprises à risque

comportement, c'est-à-dire ayant reçu la deuxième lettre d'avertissement de la SAAQ, seront considérées comme des entreprises à risque pour cet indicateur.

En 2003, Contrôle routier Québec estime que 13 % des entreprises à risque devront être visitées. Cette cible est demeurée inchangée, compte tenu des facteurs de contingences mentionnés à la section 4.3.

OBJECTIF N° 4**EFFECTUER UN MINIMUM DE VISITES PAR MANDATAIRE.**

INDICATEUR 4

Pourcentage des mandataires accrédités visités deux fois durant l'année

Contrôle routier Québec a reçu comme mandat d'assurer le contrôle du réseau de mandataires. C'est en effectuant un minimum de visites par mandataire que l'agence s'assure d'un standard de qualité à l'égard des différents véhicules vérifiés selon la fréquence, les normes et la réglementation établie.

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Atteindre 100 % des mandataires accrédités visités deux fois durant l'année

Ce sont les inspecteurs en vérification mécanique qui, régulièrement, vont visiter les mandataires en vérification mécanique. L'indicateur correspond au nombre de mandataires accrédités par la SAAQ visités deux fois sur le nombre total de mandataires.

En 2003, tous les mandataires accrédités seront visités deux fois durant l'année.

INDICATEUR 5

Taux de vérifications mécaniques complètes sur route effectuées pour les véhicules inscrits au PEP

Pour assurer les usagers de la route que les véhicules certifiés PEP sont en tout temps sécuritaires, Contrôle routier Québec vise à améliorer la qualité du contrôle et du suivi. C'est en effectuant un minimum de vérifications mécaniques complètes sur route que l'agence entend favoriser le maintien de la qualité.

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Atteindre 15 % de vérifications mécaniques complètes (niveau 5) pour les véhicules inscrits au PEP

Cet indicateur représente le nombre de véhicules qui ont eu une vérification mécanique complète et qui appartiennent à une entreprise PEP par rapport au nombre total de vérifications mécaniques complètes. Les entreprises qui adhèrent au programme doivent maintenir leurs véhicules, incluant les composantes et l'équipement, en parfait état de fonctionnement.

Toujours pour accroître l'efficacité des contrôles, quatre projets seront réalisés en 2003.

PROJET N° 1

Analyser les mouvements de transport

Bien que les opérations de contrôle sur route tiennent compte des particularités de chaque région, ce projet permettra de connaître, sur l'ensemble du réseau routier québécois, les moments et les endroits les plus propices pour effectuer de meilleures opérations de contrôle.

PROJET N° 3

Analyser les systèmes de transport intelligents de contrôle routier

L'analyse des systèmes de transport intelligents vise à identifier les possibilités des systèmes, notamment pour faciliter le repérage des contrevenants sur route.

Un système de transport intelligent de contrôle routier permet de vérifier rapidement, pour chacun des véhicules, la conformité des éléments de premier niveau tels que les charges et les dimensions, le droit de circuler, l'immatriculation, etc. Ce système de communication permet l'échange des données entre les services de l'agence et, éventuellement, avec les autres juridictions. Les principaux équipements et logiciels utilisés sont des balances, des caméras, des panneaux à message et des lecteurs de transpondeurs.

PROJET N° 2

Réévaluer le positionnement des postes et des aires de contrôle

Puisque l'industrie du transport est en constante évolution, une planification du déploiement des postes et aires de contrôle à des endroits stratégiques permettra d'optimiser la couverture du territoire.

PROJET N° 4

Participer à l'élaboration de la grille d'évaluation de la qualité des services rendus par les mandataires

Il est primordial d'assurer la qualité et la conformité des services rendus par les mandataires. Pour ce faire, l'agence et la Vice-présidence à la sécurité routière de la SAAQ élaboreront une grille pour apprécier la qualité des services rendus par les mandataires. Cette grille permettra, notamment, d'uniformiser l'évaluation du contrôle de la qualité effectué par Contrôle routier Québec.

AXE D'INTERVENTION N° 2 – **APPUYER LES OBJECTIFS DE LA SAAQ, DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

L'objectif et la réalisation des projets suivants permettront de soutenir les objectifs de ces ministères et de la Société dont les lois respectives encadrent l'industrie du transport de personnes et de marchandises.

OBJECTIF N° 6

ACCROÎTRE LES VÉRIFICATIONS MÉCANIQUES COMPLÈTES.

INDICATEUR 6

Taux d'accroissement des vérifications mécaniques complètes sur route

Dans le but de contribuer à un des objectifs de la SAAQ en matière de sécurité routière, le nombre de vérifications mécaniques complètes sur route sera augmenté. De ce fait, l'agence travaillera sur un des facteurs majeurs contributifs aux accidents de la route.

Les vérifications mécaniques sur route sont effectuées par les inspecteurs en vérification mécanique et les contrôleurs routiers. L'indicateur retenu est le taux d'accroissement de

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Augmenter de 10 % le nombre de vérifications mécaniques complètes sur route

vérifications mécaniques complètes de véhicules (niveau 5) sur route. Il est défini par le nombre de vérifications mécaniques complètes de l'année en cours par rapport à celui de l'année précédente.

L'agence a décidé de conserver en 2003 la même cible opérationnelle qu'en 2002, soit une augmentation de 10 % du nombre de vérifications mécaniques complètes sur route.

PROJET N° 5

Mesurer le taux de non-conformité mécanique des véhicules lourds affectés au transport de marchandises

Contrôle routier Québec appuie l'objectif de la SAAQ de réduire de 15 % le nombre de morts et de blessés graves dans les accidents impliquant un camion lourd.

Les résultats d'une enquête sur l'état mécanique des véhicules lourds affectés au transport de marchandises, orientera ses actions pour diminuer l'effet de ce facteur contributif aux accidents de camions.

PROJET N° 6

Revoir l'entente avec le ministère du Revenu du Québec

L'entente avec le ministère du Revenu sera révisée afin de contribuer adéquatement aux objectifs du Ministère en regard du respect de la Loi concernant la taxe sur les carburants.

PROJET N° 7

Mesurer le respect des normes sur la charge chez les véhicules lourds affectés au transport de marchandises

L'agence appuie l'objectif du ministère des Transports à l'égard de la protection du réseau routier québécois. Une enquête sur le taux de non-conformité de l'état mécanique des véhicules lourds sera réalisée à partir d'une sélection aléatoire des véhicules en milieu urbain, sur les autoroutes et sur les routes principales. Celle-ci permettra de connaître le pourcentage de respect des normes sur la charge. Ces résultats permettront au MTQ d'apprécier ce comportement.

PROJET N° 8

Développer une méthodologie pour mesurer le taux de non-conformité mécanique des véhicules lourds affectés au transport de personnes

À l'instar de l'enquête sur l'état mécanique des véhicules lourds affectés au transport de marchandises, Contrôle routier Québec tentera de développer une méthodologie similaire pour les véhicules lourds de transport de personnes. Ce projet complète les projets 5 et 7 et contribue à l'objectif de la SAAQ de réduire de 15 % le nombre de morts et de blessés graves dans les accidents en 2005.

Dans un premier temps, l'agence procédera à une analyse de faisabilité de cette étude. Si cette analyse s'avère concluante, elle travaillera dans un deuxième temps à l'élaboration de la méthode.

AXE D'INTERVENTION N° 3 – ASSURER LA PLANIFICATION ADÉQUATE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF N° 7

DÉVELOPPER DES PROFILS DE COMPÉTENCE POUR LES QUATRE CORPS D'EMPLOI.

INDICATEUR 7

Nombre de corps d'emploi dont le profil de compétence a été développé

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Développer les profils de compétence pour les quatre corps d'emploi suivants :

- 1. Sergent**
- 2. Contrôleur routier**
- 3. Inspecteur en vérification mécanique**
- 4. Enquêteur**

Une planification de la main-d'œuvre débute par une description claire des compétences requises pour un emploi.

Un profil de compétence vise à déterminer les compétences nécessaires pour effectuer les tâches reliées à l'emploi. Un

profil peut être également utilisé pour mieux cibler les candidats en période de recrutement ou dans l'optique de préparer la relève dans certains postes.

AXE D'INTERVENTION N° 4 – **PROMOUVOIR LA FORMATION**

L'élaboration et la bonification des programmes de formation en fonction des profils de compétence est un objectif opérationnel d'une importance capitale pour Contrôle routier Québec.

OBJECTIF N° 8

ÉLABORER ET BONIFIER LES PROGRAMMES DE FORMATION EN FONCTION DES PROFILS DE COMPÉTENCE.

INDICATEUR 8

Nombre de programmes de formation élaborés en fonction des profils de compétence

Pour soutenir les employés dans le développement de leurs connaissances, les programmes de formation existants seront bonifiés et d'autres seront élaborés.

CIBLE OPÉRATIONNELLE 2003

Élaborer 4 programmes de formation en fonction des profils de compétence

PROJET N° 9

Élaborer des moyens de formation performants

Pour permettre au personnel d'être à l'affût des dernières innovations pédagogiques, l'agence évaluera différents outils performants de formation. Pour chaque outil retenu, un projet pilote sera mis sur pied pour en vérifier l'efficacité et la convivialité pour les utilisateurs.

•... 4.2 **RESSOURCES DISPONIBLES**

L'établissement des cibles annuelles prend en considération l'interrelation entre les différentes cibles mais également la disponibilité des ressources.

Pour l'exercice financier 2003, Contrôle routier Québec disposera d'un effectif autorisé de 521,19 équivalents temps complet (ETC) et d'un budget de 52,8 M\$.

•... 4.3 **FACTEURS DE CONTINGENCE**

Les objectifs énoncés dans le *Plan d'action 2003* peuvent être influencés par un certain nombre de facteurs hors du contrôle de l'agence malgré le fait que les cibles pour les indicateurs choisis aient été évaluées rigoureusement. Ces facteurs de contingence sont présentés dans le but d'expliquer des écarts potentiels entre les cibles et les résultats obtenus en fin d'exercice financier afin d'obtenir une interprétation la plus adéquate possible des résultats de l'agence lors de la reddition de comptes.

Ces facteurs de contingence sont notamment :

- le projet d'intégration des corps d'emploi;
- le renouvellement prochain des conventions collectives;
- des changements importants affectant l'industrie du camionnage pouvant survenir au cours de l'exercice.

5

MÉCANISME DE SUIVI DES RÉSULTATS ET DE REDDITION DE COMPTES

Trimestriellement, le vice-président au contrôle routier présente au président-directeur général de la SAAQ un état des résultats obtenus au regard des cibles et de l'utilisation du budget et de l'effectif. Un rapport de gestion couvrant l'ensemble des réalisations du *Plan d'action* de Contrôle routier Québec, la gestion du budget et la gestion des effectifs, est ensuite transmis annuellement au ministre des Transports du Québec.

Un tableau de bord mensuel contenant les résultats relatifs aux indicateurs de performance ainsi que d'autres résultats donnant une vue d'ensemble de la gestion de Contrôle routier Québec est présenté aux gestionnaires de l'agence. Ces derniers peuvent ainsi ajuster leurs actions afin d'atteindre les cibles fixées dans le *Plan d'action*.

Enfin, il est prévu de rendre disponible le *Plan d'action 2003* sur le site Internet de la SAAQ .

6

CONCLUSION



Ce plan fait appel au professionnalisme, à l'engagement et aux compétences du personnel de Contrôle routier Québec.

Au terme de l'année 2003, l'atteinte des objectifs et la réalisation des projets prévus à ce plan d'action auront permis, notamment, d'optimiser davantage la couverture du territoire et d'accroître le repérage des entreprises à risque, tout en axant les interventions sur la sécurité routière.

PRODUITS

Définitions

L'**attestation PEP** est délivrée à une entreprise propriétaire de véhicules lourds à la suite d'une évaluation effectuée par un inspecteur en vérification mécanique. L'attestation PEP confirme que l'entreprise répond aux normes du Programme d'entretien préventif.

Un **avis de conformité** peut être donné à la suite d'une vérification de l'état mécanique des véhicules au moment du contrôle sur route par un contrôleur routier. Cet avis indique le délai à l'intérieur duquel le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule routier doit soumettre son véhicule à la vérification mécanique.

Le **certificat d'immatriculation temporaire** autorise la mise en circulation d'un véhicule routier pour une période de temps déterminée sur le chemin public. Il est émis par la Société ou par les contrôleurs routiers, à l'occasion des contrôles sur route, au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé hors du Québec mais qui n'est pas immatriculé conformément aux dispositions d'une entente de réciprocité entre le Québec et un autre gouvernement.

Le **certificat de vérification mécanique (CVM)** est rédigé par le contrôleur routier ou l'inspecteur en vérification mécanique lorsqu'il constate, à l'occasion d'une vérification sur route, des défauts majeurs ou mineurs qui découlent du Règlement sur la vérification mécanique. Des CVM sont également délivrés à l'occasion d'un contrôle de qualité des vérifications mécaniques des mandataires, ainsi qu'à des entreprises qui ont adhéré au Programme d'entretien préventif.

Le **certificat restreint (taxe sur les carburants)** est délivré par les contrôleurs routiers à l'occasion des contrôles sur route, à toute personne qui ne détient pas l'un ou l'autre des certificats prescrits par la Loi concernant la taxe sur les carburants (Certificat d'enregistrement, permis IFTA, ou Certificat de voyage occasionnel) lorsque cette dernière utilise au Québec du carburant acquis hors du Québec et contenu dans le réservoir alimentant le moteur d'un véhicule automobile autre qu'un véhicule de promenade.

Un **constat d'infraction** est remis en main propre au défendeur¹ par les contrôleurs routiers. Ce constat est utilisé pour la rédaction des infractions au Code de la sécurité routière, aux lois des transports, à la Loi concernant la taxe sur les carburants, à la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et à la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers.

Le **rapport d'intervention** résulte d'une vérification de la conformité à la réglementation des mouvements de transport effectuée à l'occasion du contrôle sur route. Ce rapport n'est pas remis par le contrôleur routier au conducteur. Cependant, il est conservé dans des banques de données.

Le **rapport de contrôle** est remis au représentant de l'entreprise et résulte du contrôle de qualité effectué par un inspecteur en vérification mécanique auprès d'un mandataire en vérification mécanique ou auprès d'une entreprise ayant adhéré au PEP à la suite d'une inspection.

Le **rapport d'infraction général** est remis au propriétaire du véhicule ou au conducteur lorsque aucun constat d'infraction ne peut être remis immédiatement après la constatation de l'infraction. Ce rapport est donc utilisé dans les cas suivants : le contrôleur routier a constaté une infraction au Code de la sécurité routière, aux lois provinciales de transport, à la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, à la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers, à la Loi concernant la taxe sur les carburants ou à la Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra provinciales.

Cependant, il n'a pas pu remettre un constat d'infraction écrit parce que l'infraction est imputable au propriétaire du véhicule ou au transporteur qui n'est pas présent sur les lieux au moment de la constatation de l'infraction.

Autres définitions

La **conformité du véhicule** regroupe l'ensemble des mesures prises au cours des contrôles sur route pour s'assurer que le mouvement de transport puisse se poursuivre dans le respect des lois et des règlements.

Les **mandataires** en vérification mécanique sont accrédités par la SAAQ pour effectuer la vérification mécanique des véhicules visés par un programme de vérification mécanique périodique.

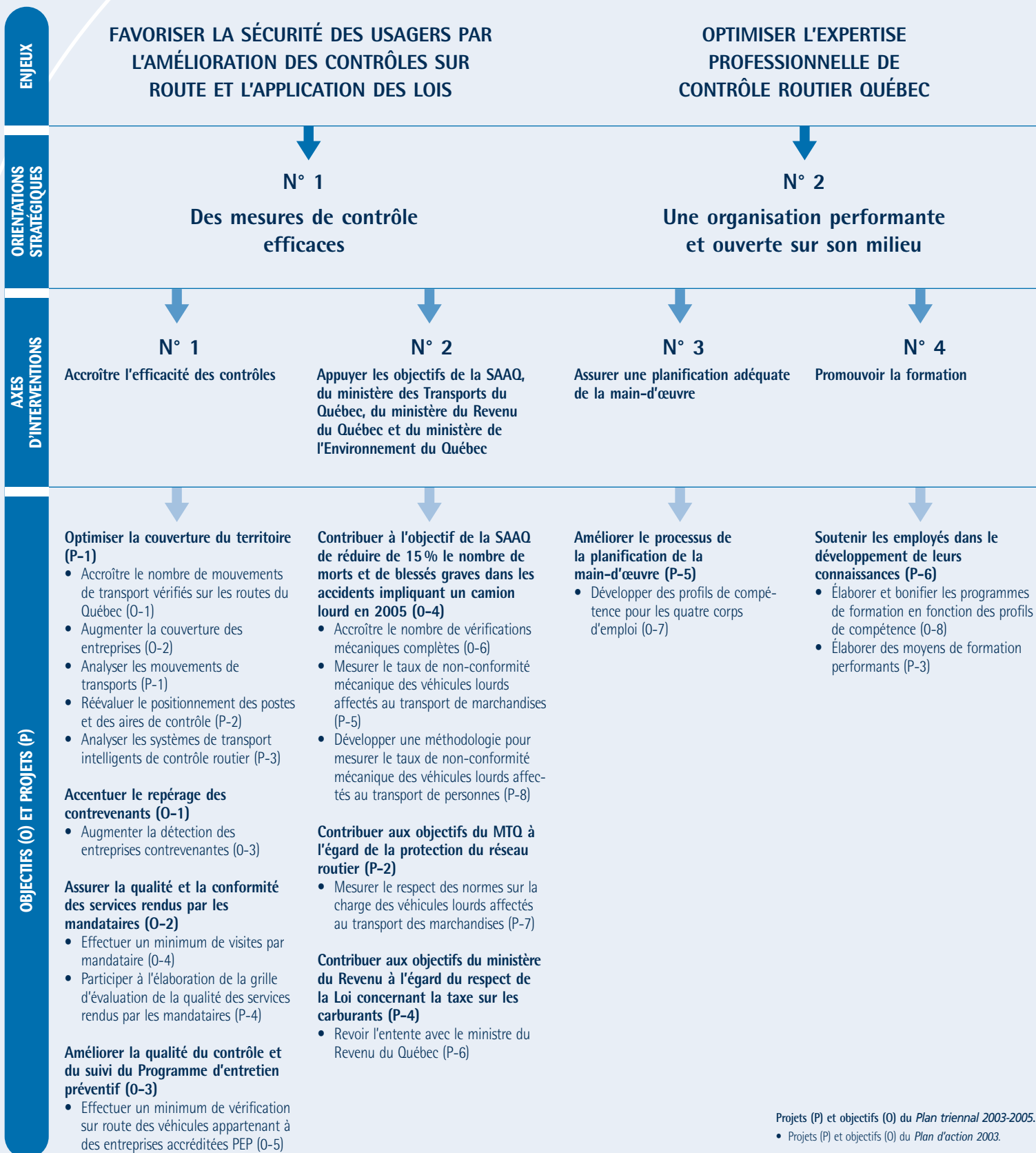
Un **mouvement de transport** se définit comme le déplacement d'un véhicule transportant des biens ou des personnes entre son point de départ et sa destination.

Un **sommaire d'inspection** est remis au représentant de l'entreprise à la suite d'une inspection effectuée en entreprise. Le déroulement de l'inspection, les résultats de l'inspection, des infractions et les recommandations sont consignés au sommaire d'inspection.

Le **transport de personnes** inclut le transport par autobus ou minibus ainsi que le transport en taxi ou en limousine.

Le **transport par camion** inclut tout type de transport de biens ou de marchandises fait par véhicule lourd.

1. Le défendeur est celui qui a commis l'infraction.



Projets (P) et objectifs (O) du Plan triennal 2003-2005.

• Projets (P) et objectifs (O) du Plan d'action 2003.

ANNEXE 3 DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR N° 1

Nombre de mouvements de transport vérifiés sur route

	2002
Nombre de mouvements de transport vérifiés	114 226
Pour l'année 2003, la cible est fixée à 120 000.	

Un mouvement de transport vérifié est la vérification d'un déplacement d'un ensemble de véhicules ou d'un véhicule unitaire entre son point de départ et sa destination. À titre d'exemple, la vérification d'un tracteur routier avec une remorque constitue un seul mouvement comptabilisé.

INDICATEUR N° 2

Taux des entreprises visitées parmi les entreprises non visitées depuis trois ans ou plus

	2002	
Nombre d'entreprises visitées parmi les entreprises non visitées depuis trois ans ou plus	1 033 ²	97 %
Nombre total d'entreprises visitées	1 061	
Pour l'année 2003, la cible est fixée à 87 %.		

Pour identifier une entreprise visitée parmi les entreprises non visitées depuis trois ans ou plus, il suffit de vérifier si la visite effectuée est bien la première depuis les trois dernières années.

INDICATEUR N° 3

Pourcentage d'entreprises à risque visitées

	2002	
Nombre d'entreprises à risque visitées	150	13 %
Nombre total d'entreprises à risque	1 177	
Pour l'année 2003, la cible est fixée à 13 %.		

Une entreprise à risque est définie comme une entreprise ayant reçu au moins une fois durant l'année la deuxième lettre d'avertissement de la SAAQ, en vertu de la *Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*. La troisième lettre d'avertissement correspond au seuil atteint par le propriétaire exploitant pour la transmission de son dossier à la Commission des transports.

Les entreprises à risque, à la fin de l'année, correspondent à toutes les entreprises qui auront reçu la deuxième lettre d'avertissement au moins une fois durant l'année. Les entreprises qui ont eu au moins une visite d'un enquêteur à la suite de la réception d'une deuxième lettre d'avertissement sont identifiées.

2. En 2002, cet indicateur était calculé en fonction du nombre d'entreprises visitées parmi les entreprises non visitées depuis deux ans ou plus.

INDICATEUR N° 4

Pourcentage de mandataires accrédités visités deux fois durant l'année

	2002	
Nombre de mandataires accrédités visités deux fois	95	93 %
Nombre total de mandataires	102	

Pour l'année 2003, la cible reste fixée à 100 %.

L'entente entre le mandataire en vérification mécanique et la SAAQ est d'une durée de trois ans avec une possibilité de renouveler pour une période supplémentaire de deux ans. Toutefois, il arrive que des mandataires quittent le réseau en cours d'année et qu'ils soient remplacés par de nouvelles entreprises. Aux fins du calcul de cet indicateur, il convient de considérer seulement les mandataires qui auront été présents tout au long de l'année. Par ailleurs, sont considérés comme visites les contrôles de qualité chez les mandataires et les visites pour une accréditation.

INDICATEUR N° 5

Taux de vérifications mécaniques complètes de véhicules sur route effectuées pour les véhicules inscrits au PEP

	2002	
Nombre de vérifications mécaniques complètes de véhicules sur route et appartenant à une entreprise PEP	4 072	23 %
Nombre de vérifications mécaniques complètes	17 736	

Pour l'année 2003, la cible est fixée à 15 %.

À la fin de l'année 2002, 4 072 véhicules ayant fait l'objet d'une vérification mécanique complète appartenaient à une entreprise PEP tandis que 17 736 vérifications mécaniques complètes ont été effectuées, au cours de la même période, pour toutes entreprises confondues.

INDICATEUR NO 6

Taux d'accroissement des vérifications mécaniques complètes

	2002	
Nombre de véhicules ayant fait l'objet d'une vérification mécanique complète en 2002	17 736	1,04
Nombre de véhicules ayant fait l'objet d'une vérification mécanique complète en 2001	17 011	

Pour l'année 2003, la cible est fixée à 1,10.

Un véhicule est une unité d'un ensemble de véhicules. Lorsqu'un mouvement de transport comporte deux unités de véhicules (tracteur routier avec remorque) et que ces derniers ont fait l'objet d'une vérification mécanique selon les normes de l'Alliance pour la sécurité des véhicules lourds (ASVC), deux véhicules sont comptabilisés. Au Québec, un véhicule peut faire l'objet d'une vérification mécanique de trois niveaux différents : niveau 4 (composante spécifique), niveau 9 (partiel) et niveau 5 (complet).

Les contrôleurs routiers et les inspecteurs en vérification mécanique ont effectué 17 736 vérifications mécaniques complètes de véhicules sur route, en 2002. Avec un taux d'accroissement de 1,10, Contrôle routier Québec entend réaliser environ 19 000 vérifications mécaniques complètes.

